

# SARL ROUFFIGNAC TRAVAUX AGRICOLES

Dossier de régularisation pour  
l'exploitation d'installations de  
stockage d'alcools de bouche  
soumise à autorisation  
environnementale

à SAINT-CYBARDEAUX (16)

## PARTIE N° 3

### DESCRIPTION DU PROCESS ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET PROJETÉES

Destinataire	Société	Email	Téléphone
Thibault ROUFFIGNAC Francis ROUFFIGNAC	ROUFFIGNAC TRAVAUX AGRICOLES	francis.rouffignac@wanadoo.fr thibault.rouffignac@orange.fr	06 10 57 45 97

Numéro de version	Établie par	Vérfié par	Approuvé par	Date
1	A. RABILLON	C. MUSSET	T. ROUFFIGNAC	25 janvier 2024

ENVIRONNEMENT XO SARL  
N° SIRET : 830 339 636 000 29  
59 Avenue de Beaupréau  
17390 LA TREMBLADE, FRANCE  
Tel : 06 63 55 85 22  
Mail : [cedric.musset@e-xo.fr](mailto:cedric.musset@e-xo.fr)



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. OBJET DU DOCUMENT</b>	<b>7</b>
<b>2. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE</b>	<b>7</b>
2.1 LOCALISATION	7
2.2 PÉRIMÈTRE ICPE	8
2.3 ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	9
2.4 ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC À PROXIMITÉ DU SITE	9
2.5 SITES INDUSTRIELS	10
<b>3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES</b>	<b>10</b>
3.1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	10
3.1.1 HORAIRES DE FONCTIONNEMENT	10
3.1.2 DISTILLATION	11
3.1.3 TRANSFERTS D'ALCOOLS	11
3.1.4 STOCKAGE D'ALCOOLS ET DE VIN	11
3.1.5 RÉCEPTION ET EXPÉDITIONS D'ALCOOLS	11
3.1.6 STOCKAGE DE PAILLE	12
3.1.7 PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE	12
3.2 DESCRIPTION GÉNÉRALE	13
3.3 VOIRIES	13
3.3.1 CIRCULATION SUR LE SITE	13
3.3.2 ACCÈS ET LIMITATIONS D'ACCÈS	13
3.3.3 AIRES DE DÉPOTAGE	15
3.4 DESCRIPTION DES STRUCTURES	15
3.4.1 CHAIS D'ALCOOLS DE BOUCHE	15
3.4.2 LOCAL DE DISTILLATION	16
3.4.3 CHAI DE VINIFICATION	17
3.4.4 STOCKAGE DE PAILLE	17
3.4.5 LOCAUX ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX	18
3.5 AUTRES ÉQUIPEMENTS (AÉRATION, CHAUFFAGE, ÉCLAIRAGE...)	18
3.6 RÉSEAUX EXISTANTS	19
3.6.1 EAU POTABLE	19
3.6.2 PRÉLÈVEMENT DANS LE MILIEU NATUREL	19
3.6.3 EAUX PLUVIALES	19
3.6.4 EAUX INDUSTRIELLES	19
3.6.5 EAUX ACCIDENTELLES	19
3.6.6 EAUX USÉES	20
3.7 UTILITÉS	20
3.7.1 ÉLECTRICITÉ	20
3.7.2 GAZ	20
3.8 TÉLÉCOMMUNICATION	21
3.9 DISPOSITIFS DE DÉTECTION ET D'ALARME	21
3.10 MOYENS DE LUTTE INCENDIE	21
3.10.1 MOYENS EN EAU INCENDIE	21
3.10.2 EXTINCTEURS	21
3.10.3 MOYENS EXTÉRIEURS	21

---

3.11	FLUX MATIÈRES ACTUELS .....	22
3.12	FLUX DE DÉCHETS.....	22
3.13	CONSOMMATIONS ACTUELLES.....	23
<b>4.</b>	<b>DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETÉES .....</b>	<b>23</b>
4.1	DESCRIPTION GÉNÉRALE .....	23
4.2	PROTECTION Foudre .....	23
4.3	COÛTS DES MESURES .....	23
<b>5.</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES .....</b>	<b>25</b>

---

---

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site.....	7
Figure 2 : Localisation du projet au niveau communal.....	8
Figure 3 : Périmètre ICPE .....	8
Figure 4 : Voisinage immédiat.....	9
Figure 5 : Localisation des ERP à proximité .....	9
Figure 6 : Localisation des ICPE à proximité du projet .....	10
Figure 7 : Localisation des accès .....	14
Figure 8 : Localisation des PEI.....	22

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coordonnées géographiques du site .....	7
Tableau 2 : Liste des ICPE à proximité du site .....	10
Tableau 3 : Synthèse des installations du site .....	13
Tableau 4 : Capacités de stockage d'alcool existantes .....	16
Tableau 5 : Capacités de stockage de vin .....	17
Tableau 6 : Capacité de rétention existantes .....	20
Tableau 7 : Nombre d'extincteurs minimum requis.....	21
Tableau 8 : Stocks et Flux de matières .....	22
Tableau 9 : Estimation des quantités de déchets produites sur site .....	23
Tableau 10 : Consommations.....	23
Tableau 11 : Planning des travaux et répartition des coûts .....	24
Tableau 12 : Caractéristiques des constructions .....	25

---

---

## LISTE DES PHOTOS

Photo n° 1 : Canalisation fixe en le local brouillis et le chai de distillation .....	11
Photo n° 2 : Canalisation fixe en le local brouillis et le local de distillation .....	11
Photo n° 3 : Vue depuis l'accès principal à l'est.....	14
Photo n° 4 : Vue depuis l'accès secondaire à l'ouest .....	15
Photo n° 5 : Chai de distillation .....	15
Photo n° 6 : Chai de vieillissement.....	16
Photo n° 7 : Local de distillation .....	17
Photo n° 8 : Chai de vinification .....	17
Photo n° 9 : Stockage de paille .....	18

## LISTE DES ACRONYMES

<b>AP</b>	Arrêté Préfectoral
<b>CMS</b>	Capacité Maximale de Stockage
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
<b>RIA</b>	Robinet d'Incendie Armé

---

## 1. OBJET DU DOCUMENT

Ce document vise à décrire l'ensemble des installations existantes et projetées du site de la SARL ROUFFIGNAC TRAVAUX AGRICOLES.

La description des installations existantes et projetées intègre entre autres une description de la nature et du volume des activités, les modes de fonctionnement, les procédés mis en œuvre et les éléments de sécurité.

Ces descriptions, visent à donner tous les éléments nécessaires à l'analyse des incidences environnementales et des dangers, et sont présentées avec la configuration actuelle et future. Ces analyses sont traitées respectivement par l'étude d'incidences et l'étude de dangers de ce dossier.

## 2. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

### 2.1 LOCALISATION

Le site de la SARL ROUFFIGNAC TRAVAUX AGRICOLES est implanté :

- dans le département de la CHARENTE,
- sur la commune de SAINT-CYBARDEAUX (code postal 16170 et code INSEE 16312),
- au lieu-dit « LES PERDUITS »,
- à 24,5 km à l'est de COGNAC,
- à 18 km au nord-ouest d'ANGOULÊME.

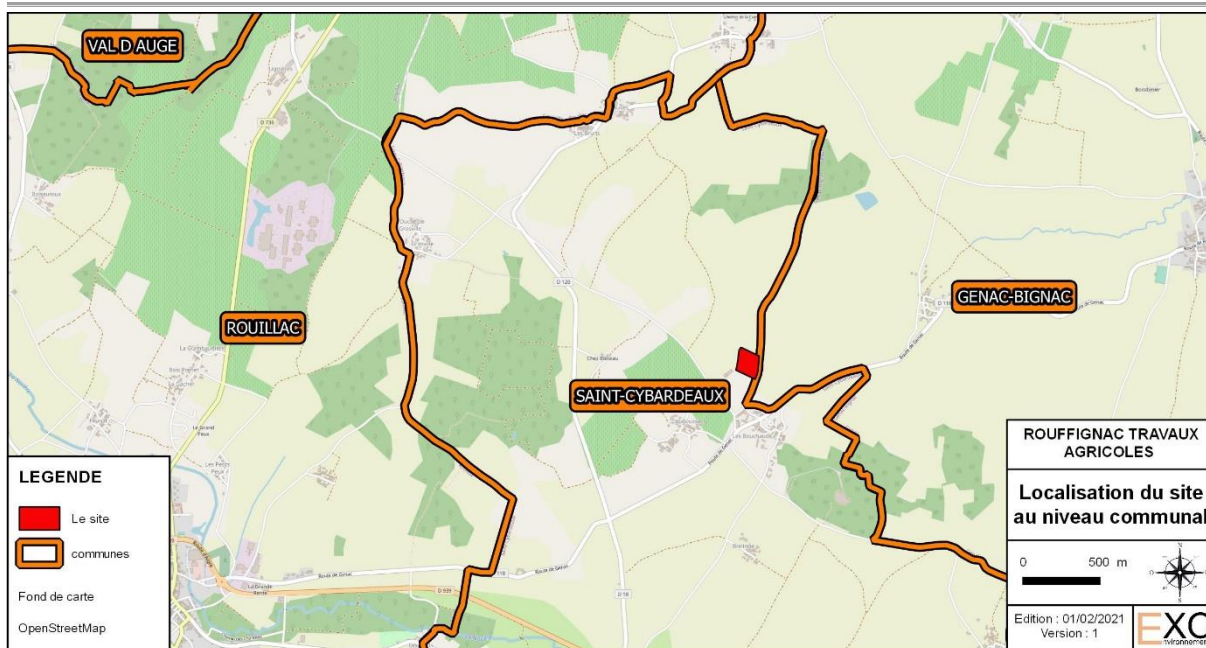
Référentiel	WGS 84	Lambert II Étendue	Lambert 93
X	00°00'50" O	417 200 m	465 851,07 m
Y	45°47'20" N	2 090 400 m	6 525 542,62 m
Z		25 m NGF	

Tableau 1 : Coordonnées géographiques du site



Source : VIAMICHELIN

Figure 1 : Localisation du site



Source : Google satellite

Figure 2 : Localisation du projet au niveau communal

## 2.2 PÉRIMÈTRE ICPE

Le périmètre ICPE projeté et les limites de propriété du projet seront identiques à l'existant suite aux régularisations de changement d'exploitants réalisées courant 2021. Le détail des parcelles du site est présenté dans la partie n° 2.



Source : Cadastre.gouv.fr

Figure 3 : Périmètre ICPE



## 2.3 ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

Le site se trouve en zone rurale à très faible densité de population.

L'environnement immédiat du site est constitué :

- d'une exploitation agricole en limite ouest de la parcelle,
- de parcelles cultivées en limite de site au nord et au sud,
- d'un centre hippique en limite de site à l'est,
- d'une exploitation agricole à 130 m au sud.

Les premières habitations sont localisées à 150 m au sud-ouest du site.



## 2.4 ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC À PROXIMITÉ DU SITE

L'ERP le plus proche du site est le CLUB HIPPIQUE DES BOUCHAUDS. Cet ERP dispose d'installations à environ 10 m de la limite est du site. Les installations de vinification, de distillation, de stockage d'alcools et de gaz sont sises à plus de 20 m de cet ERP.



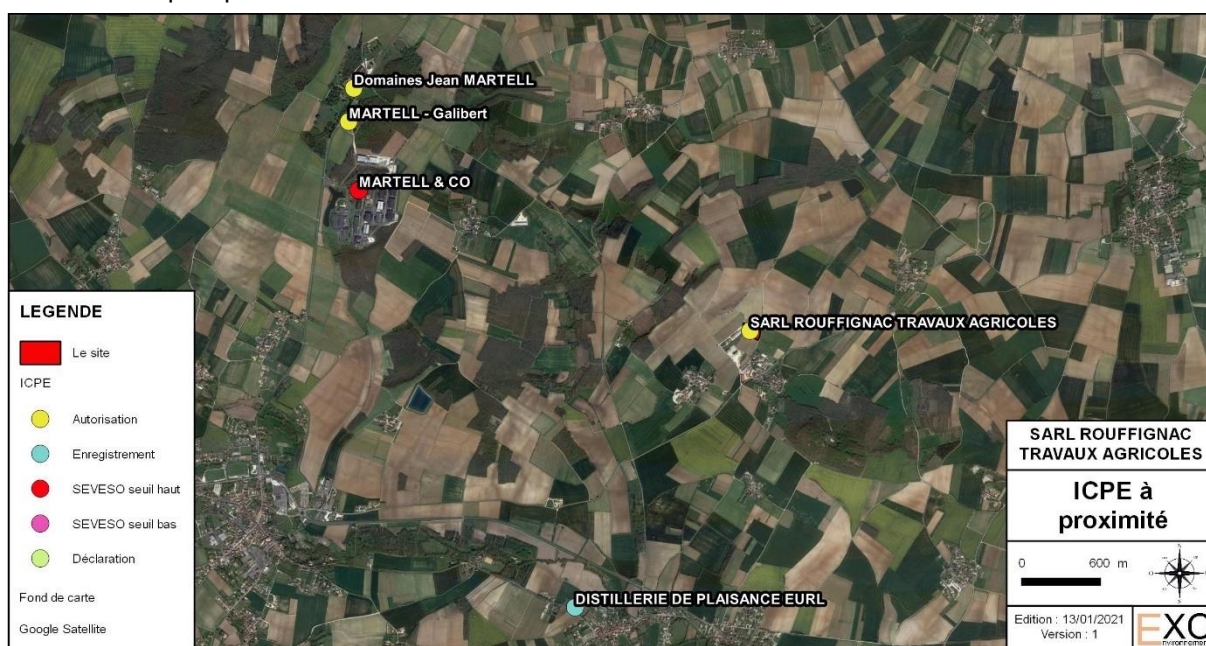
## 2.5 SITES INDUSTRIELS

Le tableau suivant présente la liste des autres installations classées (ICPE) sous le régime de l'enregistrement ou de l'autorisation à proximité du site.

Nom de l'établissement	Code Officiel Géographique	Commune	Activité	Régime administratif	Distance du site
DISTILLERIE DE PLAISANCE EURL	16 312	SAINT-CYBARDEAUX	Production de boissons alcooliques distillées	Enregistrement	2,5 km sud
MARTELL & CO	16,286	ROUILLAC	Production de boissons alcooliques distillées	Autorisation SEVESO seuil haut	2,8 km ouest
MARTELL – GALIBERT	16 286	ROUILLAC	Production de boissons alcooliques distillées	Autorisation	3,4 km ouest
DOMAINES JEAN MARTELL	16 286	ROUILLAC	Production de boissons alcooliques distillées	Autorisation	3,5 km ouest
SCEA de la VOIE ROMAINE	16 286	ROUILLAC	Élevage de porcs	Enregistrement	3,5 km sud-ouest

Tableau 2 : Liste des ICPE à proximité du site

Les ICPE les plus proches du site sont localisées sur la vue aérienne ci-dessous.



Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine

Figure 6 : Localisation des ICPE à proximité du projet

## 3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

### 3.1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le site est conçu pour une activité de bouilleur de profession, ce qui implique des installations de vinification, de distillation, de stockage d'alcools et d'expédition de produits finis (alcools). Le site comporte également un stockage de paille.

#### 3.1.1 HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'établissement fonctionnera 5 jours par semaine du lundi au vendredi de :

- 8 h-12 h et 14 h-17 h pour les fonctions administratives
- 8 h-12 h et 14 h-17 h pour les fonctions de production.

En période de distillation d'octobre à fin mars, le site fonctionne 24 h/24.

Ces horaires évoluent en fonction de l'activité.

Les installations sont ouvertes 220 jours par an environ.

### 3.1.2 DISTILLATION

Les opérations de distillation sont suivies par le gérant, M. Thibault ROUFFIGNAC, et son père, M. Francis ROUFFIGNAC. Les autres membres du personnel ne participent pas aux activités de distillation.

L'entreprise dispose de 8 alambics Charentais pour la distillation de Cognac. Ces alambics fonctionnent de façon discontinue : ils nécessitent une phase de remplissage et une phase de chauffe.

Les capacités de charge des alambics sont de 25 hl, ce qui représente une capacité de charge totale de 200 hl soit une production de 120 hl d'alcool pur par jour.

### 3.1.3 TRANSFERTS D'ALCOOLS

Les transferts d'alcools entre le local de distillation et le chai de distillation sont réalisés via des canalisations fixes en inox. Celles-ci avaient fait l'objet de remarques de la part de la DREAL lors de la visite du 13 février 2020 et ont depuis été parfaitement lutées.



Crédit photo : E-XO

Photo n° 1 : Canalisation fixe en le local brouillis et le chai de distillation



Crédit photo : E-XO

Photo n° 2 : Canalisation fixe en le local brouillis et le local de distillation

Les transferts entre les chais et les camions sont réalisés via des canalisations mobiles. Ces canalisations font l'objet de contrôles réguliers.

### 3.1.4 STOCKAGE D'ALCOOLS ET DE VIN

Les modes de stockage diffèrent selon les locaux et les produits.

Pour les eaux-de-vie dans les chais :

- en fûts de chêne (racks sur 6 niveaux),
- en tonneaux de chêne,
- en cuves en inox.

Pour les vins et les jus de raisin :

- en extérieur, en cuves en inox,
- dans les chais vinaires, en cuves inox.

### 3.1.5 RÉCEPTION ET EXPÉDITIONS D'ALCOOLS

Les opérations de chargement et de déchargement sont régies par des consignes opératoires (accès, stationnements, matériels) et de sécurité (mise à la terre...) liées aux opérations de réception et expédition. Elles sont transmises au personnel du site et aux chauffeurs intervenants sur le site.

L'affichage est réalisé à l'entrée des chais.

Les transports sont réalisés par le personnel de la société ainsi que par des transporteurs extérieurs agréés.

L'entreprise procède aux vérifications d'usage avant de donner l'accord de dépoter aux transporteurs.

Les transporteurs extérieurs reçoivent le protocole de sécurité et la procédure de dépotage à respecter au niveau de l'établissement. Ces documents sont co-signés.

Les opérations de dépotage s'effectuent toujours en présence d'un employé de l'entreprise habilité au transport des matières dangereuses en citerne.

Les camions doivent être équipés de :

- 2 extincteurs de 6 kg à poudre et 1 extincteur cabine,
- d'équipements individuels (baudrier, lampe torche),
- d'équipements de 1<sup>er</sup> secours (gants, lunettes, bottes, eau),
- éléments indispensables de sécurité (signaux d'avertissement, cales).

Les documents de bord à présenter sont les suivants :

- les certificats d'agrément valides pour les boissons alcoolisées « 3065 » classe 3 groupe II (TAV<70°) ou III (TAV>70°),
- les certificats de jaugeage,
- les cartes grises,
- les attestations d'assurance,
- les certificats d'épreuve des citernes.

La plupart des camions-citernes ont une capacité entre 140 hl et 300 hl, ils sont compartimentés. Les dépotages sont réalisés avec les flexibles et pompes du site.

Le remplissage des fûts est réalisé par un opérateur, par pompage via un flexible et un robinet manuel.

L'opération est surveillée et contrôlée manuellement. La commande déportée permet à l'opérateur de surveiller facilement le niveau et d'arrêter la pompe à distance.

### **3.1.6 STOCKAGE DE PAILLE**

Le site comporte un hangar de stockage de paille de 13 000 m<sup>3</sup> où la paille est entreposée avant d'être vendue.

### **3.1.7 PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE**

Les toitures du stockage de paille et du chai de vinification sont couvertes de panneaux photovoltaïques. Ces installations ne sont pas soumises au régime de l'autorisation et ne sont donc pas soumises à l'arrêté du 4 octobre 2010 qui définit des dispositions relatives aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque pour les installations soumises à ce régime.

D'autre part, l'arrêté du 5 février 2020 pris en application de l'article L111-18-1 du Code de l'urbanisme et notamment son article 2 définit que les dispositions de l'annexe I sont applicables aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, positionnés en toiture d'un bâtiment au sein d'une installation soumise à enregistrement ou déclaration en application du livre V du code de l'environnement, au titre de l'une ou plusieurs rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'exploitant s'assurera que les dispositions définies dans cet arrêté sont appliquées sur le site objet de la présente demande d'autorisation environnementale.

De plus, à notre connaissance, aucun arrêté préfectoral applicable dans le département de la Charente n'interdit ce genre d'installations sur des structures classées sous le régime de l'enregistrement ou de la déclaration avec contrôle périodique.

## 3.2 DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le site comporte les installations suivantes :

Référence	Adresse	Surface	Installations existantes	Propriétaire de la parcelle
000 ZH 0067	LES PERDUITS 16 170 SAINT — CYBARDEAUX	681 m <sup>2</sup>	Chai de vinification	SARL ROUFFIGNAC TRAVAUX AGRICOLES
000 ZH 0068		6 m <sup>2</sup>	Chai de vinification	SARL ROUFFIGNAC TRAVAUX AGRICOLES
000 ZH 0069		6 651 m <sup>2</sup>	Local de distillation, chai de distillation, Local du personnel, Chai de vinification, bassin à vinasses, réserve incendie cuve de gaz, Voiries, Espaces verts	SARL ROUFFIGNAC TRAVAUX AGRICOLES
000 ZH 0070		3 054 m <sup>2</sup>	Chai de vieillissement Aire de dépotage, Voirie calcaire, Espaces verts	EARL ROUFFIGNAC
000 ZH 84		9 298 m <sup>2</sup>	Voirie calcaire Bassin d'infiltration Bassin incendie	M. Francis ROUFFIGNAC
000 ZH 85		2 043 m <sup>2</sup>	Stockage de paille	M. Francis ROUFFIGNAC
<b>TOTAL</b>		<b>21 733 m<sup>2</sup></b>		

Tableau 3 : Synthèse des installations du site

## 3.3 VOIRIES

### 3.3.1 CIRCULATION SUR LE SITE

Le site dispose de voiries calcaires permettant d'accéder aux 4 faces de chacun des bâtiments autres que le stockage de paille accessible uniquement sur un demi-périmètre.

L'entreprise ne dispose pas d'un plan de circulation, cependant la circulation sur le site est peu importante.

### 3.3.2 ACCÈS ET LIMITATIONS D'ACCÈS

Le site se trouve sur le chemin communal « CHAMPS DE LA FONT », à environ 2,5 km au nord du centre-bourg de SAINT-CYBARDEAUX.

Le site possède trois accès :

- 1 accès principal via le chemin communal,
- 1 accès secondaire via l'exploitation voisine appartenant également à M. ROUFFIGNAC,
- 1 accès secondaire par les chemins agricoles.



Figure 7 : Localisation des accès

L'accès principal se fait au sud — est par le chemin communal « CHAMPS DE LA FONT ». Il s'agit d'un chemin empierré sur lequel circulent régulièrement des véhicules agricoles. Cet accès dispose d'un portail et permet d'accéder aux réserves incendie et à l'ensemble des installations.



Source : E-XO

Photo n° 3 : Vue depuis l'accès principal à l'est

L'accès secondaire par l'exploitation voisine est également empierré et dispose d'un portail au niveau de l'entrée de cette exploitation.



Source : E-XO

Photo n° 4 : Vue depuis l'accès secondaire à l'ouest

L'accès aux installations par les camions et les visiteurs s'effectue sous l'encadrement d'un employé.

### 3.3.3 AIRES DE DÉPOTAGE

Le site dispose de trois aires de dépotage attenantes aux bâtiments de vieillissement, vinification, et distillation. Ces aires sont étanches et placées en rétention via des connexions au bassin à vinasses. Elles sont pourvues de prises de terre permettant le raccordement des camions lors des opérations de dépotage.

En étant placées au niveau des points de débordement, ces aires servent également à la collecte des débordements des rétentions internes des différents bâtiments.

## 3.4 DESCRIPTION DES STRUCTURES

### 3.4.1 CHAIS D'ALCOOLS DE BOUCHE

À l'issue de la fusion, le site comportera deux locaux de stockage d'alcools de bouche : un chai de distillation et un chai de vieillissement.



Photo n° 5 : Chai de distillation

Le tableau suivant détaille les capacités existantes du site en tenant compte de l'épalement des stockages existants et de l'ajout d'une nouvelle cuve dans le chai de distillation. Il liste également les stockages présents dans le chai de vieillissement qui sera intégré au site.

Localisation	Contenant	Matériaux	Identifiant	Nombre	Capacité constructeur (hl)	Diamètre (m)	Hauteur (m)	Total par zone (hl)
Chai de vieillissement	Cuve	Inox	4	1	230	2,4	6,25	4 500
	Cuve	Inox	5	1	230	2,4	6,25	
	Cuve	Inox	6	1	230	2,4	6,25	
	Tonneau	Bois	B7	1	170	/	/	
	Tonneau	Bois	B8	1	170	/	/	
	Tonneau	Bois	B9	1	170	/	/	
	Fûts	Bois		8 rimes sur 6 niveaux	3 300			
Chai de distillation	Cuve	Inox	18	1	154	2,45	3	2 074
	Cuve	Inox	19	1	50	1,59	2,5	
	Cuve	Inox	17	1	257	2,78	4	
	Cuve	Inox	16	1	313	3,05	4	
	Cuve	Inox	15	1	300	3,05	4	
	Cuve	Inox	14	1	300	3,05	4	
	Cuve	Inox	13	1	300	3,05	4	
	Cuve	Inox	12	1	300	3,05	4	
	Cuve	Inox		1	100	2,05	3	

Tableau 4 : Capacités de stockage d'alcool existantes



Crédit photo : E-XO

Photo n° 6 : Chai de vieillissement

Ces deux chais sont en rétention interne via des encaissements.

Les caractéristiques constructives sont précisées au chapitre 5.

### 3.4.2 LOCAL DE DISTILLATION

Le local de distillation comporte 8 alambics charentais en foyer inversé de 25 hl chacun. La surface de ce bâtiment est de 209,88 m<sup>2</sup>. Seuls les alcools en cours de coulage sont présents dans la distillerie.

Un local attenant à la distillerie permet de récupérer les sous - produits de distillation. Une cuve de 280 hl sert à la récupération des têtes et des queues.



La distillerie dispose d'une rétention interne de 20 m<sup>3</sup> grâce à des seuils de 10 cm au niveau des entrées.

Les distillateurs ont à leur disposition un local de repos attenant à la distillerie qui dispose d'une porte donnant sur l'extérieur.

En période de distillation, un opérateur est présent en permanence pour assurer la surveillance des installations.

Les alambics sont alimentés en gaz via un couloir technique et grâce à une cuve de propane de 12,5 t. La vanne de coupure d'urgence du gaz se situe sur la façade extérieure du couloir technique, côté cuve de gaz.



Crédit photo : E-XO

Photo n° 7 : Local de distillation

### 3.4.3 CHAI DE VINIFICATION

L'entreprise dispose d'un chai de vinification. Initialement déclarée pour stocker 24 000 hl dans des cuves inox de 500 hl, l'entreprise a augmenté ses capacités en y installant à la place des cuves de volume compris entre 300 hl et 1000 hl. Ce chai est en rétention déportée via une connexion au bassin à vinasses où 100 m<sup>3</sup> sont conservés libres.

Le tableau suivant présente les capacités de stockage de vin à du site :

Localisation	Contenant	Matériaux	Identifiant	Nombre	Capacité constructeur (hl)	Total par zone (hl)
Chai de vinification	Cuve	Inox	/	28	1 000 hl	32 900
	Cuve	Inox	/	3	300 hl	
	Cuve	inox	/	8	500 hl	
Cuves attenantes au chai de distillation	Cuve	Inox	/	4	300 hl	1 200
<b>Total</b>						<b>34 100</b>

Tableau 5 : Capacités de stockage de vin

Le chai de vinification est un bâtiment ayant une structure métallique couvert de panneaux photovoltaïques.



Crédit photo : E-XO

Photo n° 8 : Chai de vinification

### 3.4.4 STOCKAGE DE PAILLE

Le site dispose d'un hangar métallique de 1 834 m<sup>3</sup> pouvant contenir jusqu'à 13 000 m<sup>3</sup> de paille.

Ce hangar est couvert de panneaux photovoltaïques.



Crédit photo : E-XO

Photo n° 9 : Stockage de paille

Ce stockage a été réalisé conformément à l'arrêté du 30 septembre 2008 relatif aux prescriptions générales applicables aux dépôts de papier et carton relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 1530 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

### 3.4.5 LOCAUX ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX

Les locaux administratifs sont regroupés avec les locaux du personnel. Ils sont attenants au local de distillation.

## 3.5 AUTRES ÉQUIPEMENTS (AÉRATION, CHAUFFAGE, ÉCLAIRAGE...)

### Aération

Il n'y a pas d'aération mécanique dans les bâtiments. L'aération est de type naturel.

### Chauffage

Les chais et la distillerie ne sont pas chauffés. La température dans les chais fluctue entre 10 °C et 25 °C sur l'année. Les locaux du personnel disposent de chauffage électrique.

### Refroidissement

Le refroidissement des installations et des alambics est assuré par un groupe froid de puissance 120 kW fonctionnant avec 16 kg de gaz R410A et une cuve d'eau de 20 m<sup>3</sup>. Afin de réduire la consommation énergétique du site, l'eau des réserves incendie et d'une cuve de 20 m<sup>3</sup> sert également au fonctionnement du groupe froid et du réseau d'échange de chaleur.

### Installations photovoltaïques

Les toitures du stockage de paille et du chai de vinification sont couvertes de panneaux photovoltaïques. Ces installations ont une puissance de cumulé de 250 kVA avec des surfaces de panneaux de :

- 1 300 m<sup>2</sup> pour le stockage de paille,
- 650 m<sup>2</sup> pour le chai de vinification.

Les installations électriques associées à la gestion de ces panneaux ne sont pas situées dans le périmètre des installations.

### Compresseurs

Le site ne dispose pas d'installations de compression.

### Engins de manutention

Le site ne dispose pas d'engin de manutention. En cas de besoin, l'entreprise a recours au matériel de l'EARL ROUFFIGNAC.

## 3.6 RÉSEAUX EXISTANTS

### 3.6.1 EAU POTABLE

L'entreprise est alimentée en eau par le réseau d'adduction communal.

Le volume d'eau consommé par l'entreprise est estimé à 350 m<sup>3</sup> par an.

L'eau est utilisée pour :

- les besoins sanitaires,
- les rinçages des citernes, des cuves et des alambics,
- l'appoint en eau sur le circuit de refroidissement et des équipements de lutte contre les incendies.

### 3.6.2 PRÉLÈVEMENT DANS LE MILIEU NATUREL

L'entreprise n'effectue pas de prélèvement dans le milieu naturel.

### 3.6.3 EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales issues des voiries calcaires et des aires de dépotage sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être infiltrées via le bassin d'infiltration de 470 m<sup>3</sup>. Ce bassin est suffisant pour tamponner les pluies de fréquence tricennale, en considérant un débit de fuite de 3 l/s/ha soit 6,5 l/s pour le site.

Les eaux pluviales issues des toitures sont collectées dans les réserves incendie, qui servent également pour le groupe froid. Les excédents sont dirigés vers le bassin d'infiltration par débordement.

### 3.6.4 EAUX INDUSTRIELLES

Les vinasses et les eaux utilisées pour le nettoyage des équipements de vinification, de distillation et les engins agricoles sont évacués vers le bassin à vinasses de 500 m<sup>3</sup> ou vers les cuves de vinification vides. Afin de permettre la rétention des installations, et notamment du chai de vinification, seuls 400 m<sup>3</sup> du bassin à vinasses servent pour contenir les eaux industrielles.

Les vinasses sont ensuite valorisées avec un plan d'épandage tenu à jour.

L'entreprise ne réalise pas de lavage de véhicules ayant utilisé des produits phytosanitaires sur son site.

### 3.6.5 EAUX ACCIDENTELLES

Les écoulements accidentels de faible envergure sont récupérés à l'aide d'agents absorbants ou de kits antipollution.

Les installations contenant des alcools de bouche disposent de rétention interne. En cas de débordement important, les écoulements sont canalisés via les aires de dépotages vers le bassin à vinasses dont les débordements sont dirigés vers le bassin d'infiltration puis vers la parcelle agricole au nord. Le tableau suivant regroupe les capacités de rétention des installations existantes.

Les écoulements des cuveries vin extérieures, du chai vinaire et des aires de dépotage sont canalisés vers le bassin à vinasses où un volume de 100 m<sup>3</sup> est conservé libre à cet effet. Un regard siphon est présent en aval du chai de vinification pour éviter d'éventuelles remontées d'écoulement en cas d'incendie sur les structures situées en amont sur le réseau de collecte.

Structure	Local de distillation	Chai de distillation	Chai de vieillissement	Chai de vinification	Aires de dépotage
Surface	209,88 m <sup>2</sup>	117 m <sup>2</sup>	299 m <sup>2</sup>	/	/
QSP	20 m <sup>3</sup>	207,4 m <sup>3</sup>	450 m <sup>3</sup>	/	30 m <sup>3</sup>
50 % QSP Volume de la plus grande cuve	10 m <sup>3</sup>	103,9 m <sup>3</sup>	225 m <sup>3</sup>	100 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>
Hauteur de seuil	10 cm	1,44 m	80 cm	/	/
Capacité de rétention	20 m <sup>3</sup> Rétention interne	168,4 m <sup>3</sup> Rétention interne	240 m <sup>3</sup> Rétention interne	100 m <sup>3</sup> Rétention déportée	100 m <sup>3</sup> Rétention déportée

Tableau 6 : Capacité de rétention existantes

### 3.6.6 EAUX USÉES

Les eaux sanitaires sont traitées par un système autonome puis sont infiltrées.

Ce système est composé d'une fosse septique de 3 m<sup>3</sup> et d'un filtre à sable non drainé de 25 m<sup>2</sup>. Ce dispositif a fait l'objet d'une validation par la CDC du ROUILLACAIS.

## 3.7 UTILITÉS

### 3.7.1 ÉLECTRICITÉ

Le site est alimenté avec une puissance électrique de 120 kVA. La consommation annuelle est de 41 500 kWh.

L'ensemble des installations électriques est contrôlé annuellement par la SOCOTEC.

Les équipements respectent les exigences du décret n 88-1056 du 14 novembre 1988.

Les installations électriques sont conformes à la norme NFC15.100 pour la basse tension.

Le matériel exposé aux projections de liquide est conforme aux dispositions de la norme NFC20.010.

Dans les locaux à risques d'incendie, les sources de dangers électriques dont le fonctionnement provoque des arcs, des étincelles ou l'incandescence d'éléments, sont incluses dans des enveloppes appropriées.

Dans les zones à risques d'explosion, les installations électriques sont conformes aux prescriptions des décrets du 19 novembre 1996 pour le matériel construit après le 1<sup>er</sup> Juillet 2003 et du 11 Juillet 1978 pour les autres. Dans ces zones, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 31 mars 1980 réglementant les installations électriques des établissements présentant des risques d'explosion sont appliquées.

Des interrupteurs multipolaires pour couper le courant (force et lumière) sont installés à l'extérieur des zones à risques.

L'éclairage présente un degré de protection égal ou supérieur à IP55 avec une protection mécanique.

Les issues sont équipées de blocs autonomes de sécurité.

Les appareils de protection, de commande et de manœuvre sont contenus dans des enveloppes présentant un degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les appareils utilisant de l'énergie électrique (pompes...) situés à l'intérieur des installations de la distillerie et des stockages sont au minimum de degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les équipements métalliques (réservoirs, cuves, canalisations...) contenant des alcools sont mis à la terre et reliés par des liaisons equipotentiels.

### 3.7.2 GAZ

L'entreprise dispose d'une citerne de propane de 12,5 t.

Celle-ci a été installée conformément aux prescriptions de l'arrêté du 23 Août 2005 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n 4718 de la nomenclature des installations classées.

L'entreprise doit respecter les prescriptions des articles 2.12, 2.13 et 2.15 de l'arrêté du 25 juillet 1997 modifié\* et reprises dans le tableau en annexe de la partie « DOSSIER ADMINISTRATIF ET FINANCIER ».

\* L'arrêté du 25 juillet 1997 a été abrogé par l'arrêté du 20 décembre 2018 cependant il est toujours référencé dans l'arrêté du 14 janvier 2011.

### 3.8 TÉLÉCOMMUNICATION

Un téléphone fixe est présent dans le bureau attenant au local de distillation.

Le personnel travaillant sur site dispose de téléphones portables.

### 3.9 DISPOSITIFS DE DÉTECTION ET D'ALARME

Actuellement, les installations ne disposent pas d'équipements de détection.

L'exploitant projette la mise en place d'un système de détection des intrusions sur tout le site et de détection incendie à l'intérieur des locaux.

### 3.10 MOYENS DE LUTTE INCENDIE

#### 3.10.1 MOYENS EN EAU INCENDIE

L'entreprise dispose de deux réserves incendie de 500 m<sup>3</sup> et 470 m<sup>3</sup>. Lors du dépôt de ce dossier, les réserves n'ont pas encore été réceptionnées par le SDIS.

Ces réserves sont en partie alimentées en eau via les eaux pluviales des toitures et elles servent également pour le circuit de refroidissement du site.

Ces réserves sont accessibles par l'extérieur du site depuis le chemin communal « CHAMPS DE LA FONT ».

Elles disposent de 2 aires de pompage chacune.

#### 3.10.2 EXTINCTEURS

Les locaux à risque incendie sont pourvus d'extincteurs vérifiés chaque année.

L'entreprise dispose d'une liste d'extincteurs précisant leurs caractéristiques et localisations. Elle s'engage à fournir :

Localisation	Exigence réglementaire
Chais de stockage d'alcools	2 extincteurs de puissance extinctrice 144 B par chai
Distillerie	2 extincteurs de puissance extinctrice 144 B

Tableau 7 : Nombre d'extincteurs minimum requis

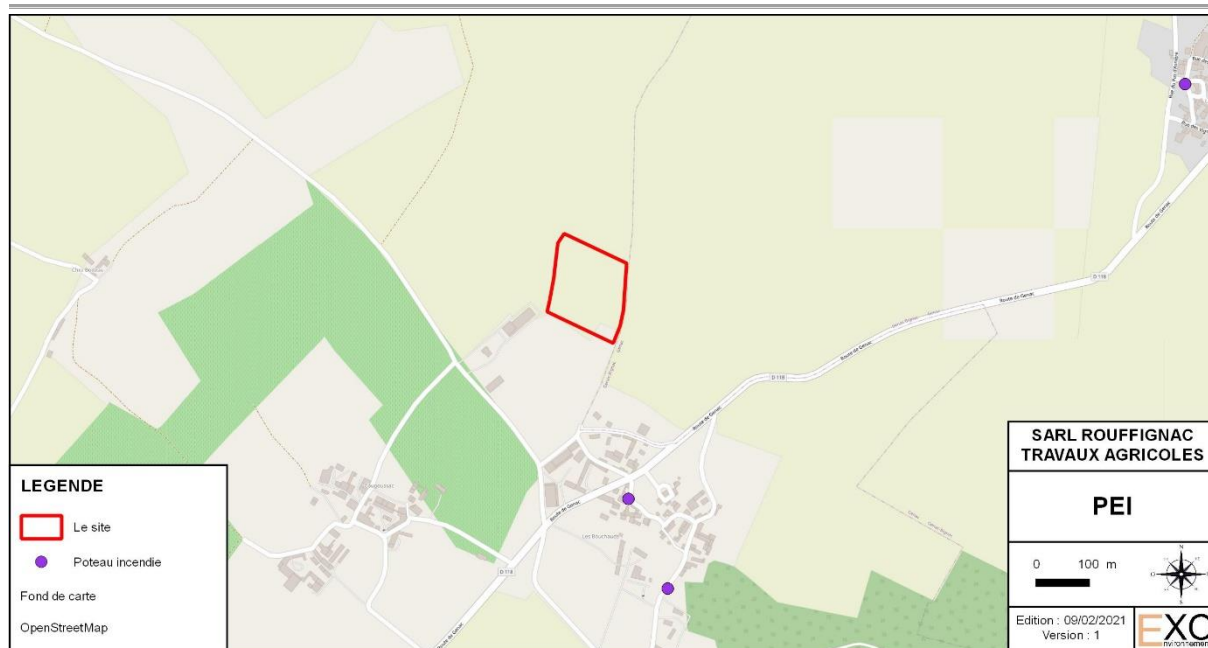
Les vérifications font l'objet d'une consignation.

#### 3.10.3 MOYENS EXTÉRIEURS

##### 3.10.3.1 LUTTE INCENDIE

Le centre en charge de l'intervention sera le Centre d'Incendie et de Secours de ROUILLAC, situé à 6 km à l'ouest des installations.

Aucune source d'eau extérieure au site n'est présente dans un rayon de 200 m autour des installations.



Source : SDIS 16

Figure 8 : Localisation des PEI

### 3.10.3.2 SECOURS AUX BLESSÉS

Les moyens externes suivants peuvent être mobilisés sur le site en cas d'accident :

- SAMU 15,
- Pompiers : 18 ou 112,
- Gendarmerie : 17,
- Centre hospitalier du Pays de COGNAC (avenue d'ANGOULÊME) : 05 45 80 15 15.

## 3.11 FLUX MATIÈRES ACTUELS

L'entreprise exerce des activités de bouilleur de profession, il distille le vin produit sur son exploitation et le vin produit par des tiers.

Le tableau suivant récapitule les stocks et flux de l'entreprise sur l'année 2019/2020.

Produits entrants/sortants	Quantité max en stock	Flux max annuel actuel
Alcools sortant du chai de distillation	207,4 m <sup>3</sup>	341 m <sup>3</sup>
Vin	3 410 m <sup>3</sup>	3 410 m <sup>3</sup>
Vinasses	1 760 m <sup>3</sup>	3 380 m <sup>3</sup>
Gaz	12,5 t	180 t/an
Alcools entrant dans le chai de vieillissement	450 m <sup>3</sup>	70 m <sup>3</sup>
Alcools sortant dans le chai de vieillissement	450 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup>
Paille	13 000 m <sup>3</sup>	13 000 m <sup>3</sup>

Tableau 8 : Stocks et Flux de matières

## 3.12 FLUX DE DÉCHETS

Le tableau suivant présente les quantités de déchets par type.

Type de déchets	Code des déchets	Nature des déchets	Production annuelle	Mode de stockage	Mode de traitement
Déchets non dangereux	02 07 01	Déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières	140 m <sup>3</sup>	Stockage en bassins à vinasses ou en cuves de vin	Épandage suivant un plan d'épandage
	02 07 02	Déchets de la distillation de l'alcool (vinasses)	3 140 m <sup>3</sup>		
Déchets dangereux	13 05 02	Boues du séparateur d'hydrocarbures	< 1 m <sup>3</sup>	/	Évacuation et traitement par un prestataire spécialisé

Tableau 9 : Estimation des quantités de déchets produites sur site

Le bassin à vinasses permet le stockage de 400 m<sup>3</sup> de vinasses et les cuves de vin vides jusqu'à 3 410 m<sup>3</sup>. Le plan d'épandage est présent en annexe.

### 3.13 CONSOMMATIONS ACTUELLES

Les tableaux suivants résument les consommations maximales annuelles de l'entreprise.

Provenance	Usage	Consommations d'eau actuelles	
		Moyenne annuelle	Maximale journalière
Eau de ville	Eaux de lavage, sanitaires, chaudière vapeur, habitation	350 m <sup>3</sup>	5 m <sup>3</sup>

Utilités	Consommation annuelle 2018
Propane	180 tonnes
Électricité	41 500 kWh

Tableau 10 : Consommations

## 4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETÉES

### 4.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le projet porte sur la régularisation administrative d'installations existantes et l'amélioration de la sécurité du site. Aucun nouveau bâtiment n'est prévu dans le cadre de ce projet. L'entreprise :

- améliorera la gestion des écoulements accidentels en les traitant sur un seul site,
- protégera ses installations contre la foudre,
- placera ses installations sous détection intrusion et incendie.

### 4.2 PROTECTION Foudre

Le site a fait l'objet d'une analyse du risque foudre en avril 2021. Cette étude aboutissait à l'absence de besoin de protection pour les effets directs pour l'ensemble du site et à la nécessité et au besoin d'une protection de niveau IV pour les effets indirects au niveau du local de distillation et du chai de distillation.

L'analyse du risque foudre et son étude technique sont présentes en annexe.

### 4.3 COÛTS DES MESURES

Les données financières sont détaillées dans la « PARTIE 2 : DOSSIER ADMINISTRATIF ». Le tableau suivant regroupe les coûts des principales étapes du projet.

Description	Échéance	Coûts (€ HT)
Études	Avril 2021	5 000 €
Protection foudre	Avril 2022	0 €
Détection incendie et intrusion	Novembre 2022	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>25 000 €</b>

*Tableau 11 : Planning des travaux et répartition des coûts*



## 5. CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Le tableau suivant reprend les caractéristiques des constructions.

		Local de distillation	Chai de distillation	Chai de vieillissement	Stockage de paille	
Dimensions	Longueur intérieure (en m)	23,32 m	13,00 m	12,2	58,78 m	
	Largeur intérieure (en m)	9,0 m	9,00 m	24,55	31,2 m	
	Surface intérieure (en m²)	209,88 m²	117 m²	299,51 m²	1834,16 m	
	Hauteur sous ferme (en m)	5,3 m	4,3 m	6,70 m	5,5 m	
	Hauteur au faîtage (en m)	7,23 m	6,23 m	9 m	14,87 m	
	Acrotère (oui/non)	Le mur du local de distillation est 1 m plus haut que celui du chai de d		Non	Non	Non
Matériaux	Charpente (bois, métallique...)	Bois	Bois	Bois	Métallique	
	Type de toiture	Tuiles	Tuiles	Tuiles	Bac acier puis panneaux photovoltaïques	
	Isolant sous-plafond (oui/non)	Non	Non	Non	Non	
	Murs périphériques (béton cellulaire, parpaings)	REI 120	REI 240	Parpaings CF 4 h	Bardage métallique	
	Murs de séparation avec autre local (béton...)	Briques monomur REI 240	Briques monomur REI 240	/	/	
	Nature du sol (béton, enrobée...)	Béton	Béton	Béton	Calcaire compacté	
Description des éléments de sécurité incendie	Portes Extérieures	Nombre	1 x 3,57*3,5	1 x 3,57*3,5	1x3*4	/
		Matériaux	Bois	Bois	Bois	/
		Résistance au feu	E30	E30		/
	Portes intérieures	Nombre	3	1	/	/
		Matériaux	Bois	Bois	/	/
		Résistance au feu	REI 120	REI 120	/	/
	Exutoires	Nombre	4	1	1	/
		Surface utile	4,8 m²	2,34 m²	1 m²	/
		Commandes	Automatique et manuel	Automatique et manuel	Automatique et manuel	/
Description des éléments de sécurité incendie	Mise en rétention (oui/non)		Oui interne de 20 m³ via des seuils de 10 cm	Oui Interne de 168,4 m³ Encaissement de 1,4 m	Oui Interne Seuils de 80 cm	Non
	Intervention	Présence de PIA	Non	Non	Non	Non
		Présence d'extincteurs	2	2	2	2
	Détection	Incendie	Prévue	Prévue	Prévue	Prévue
		Intrusion	Prévue	Prévue	Prévue	Prévue
Contenu de la structure	Type et nombre (alambics)		8*25 hl	/	//	/
	Volumes produits		200 hl	207,4 m³	450 m³	13 000 m³
	Présence de cuves inox (oui/non)		Oui, 280 hl dans le local attenant pour les têtes et les queues	9 Cuves inox	3 Cuves inox	/

Tableau 12 : Caractéristiques des constructions